

COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER

Conseil Municipal

Séance du Lundi 4 juillet 2022

PROCES VERBAL

Présents : M. BILLON Jean-Yves, MME BRIÉE Sophie, M. TESSON Denis, MME POTIER Alizée, M. GRONDIN Bertrand, M. RETUREAU Pascal, MME FRADET Annabelle, M. BÉHAR Nicolas, M. BURGAUD André, MME ROUSSEAU Danièle, M. SANCHEZ Michel, MME BODIN Françoise, M. DENIS Laurent, MME PINEAU Pauline, M. BOURDIN Pascal, MME POUTHE Sandrine, M. GRIERE Yohann, MME THIBAUD Valérie, M. DELAPRÉ Stéphane, MME ANCELIN Brigitte.

Absents ayant donné pouvoir : MME KARPOFF Béatrice à M. BILLON Jean-Yves, MME MICHEL Sophie à MME BODIN Françoise, MME DOUX Fabienne à MME POTIER Alizée

Absent excusé : M. ANDRE Peter

Absents : M. PILLET Jean-François, MME BLANCHARD Isabelle, MME BILLET Anne

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H36

Monsieur le Maire fait l'appel nominal des présents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire nomme Madame ANCELIN Brigitte comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 30 mai 2022.

André BURGAUD précise que les engins sont interdits sur les pieds de digues. Le Maire confirme que l'interdiction porte sur les pieds et les digues.

Stéphane DELAPRE demande si c'est la commune qui sollicite la création d'une Réserve Naturelle Régionale sous la sollicitation du conservatoire et la LPO ?

M. le Maire confirme que c'est bien la commune qui fait la demande.

Stéphane DELAPRE pensait que cette demande avait déjà été faite dans un mandat précédent.

M. le Maire précise que c'était une demande pour autoriser le conservatoire à acquérir des terrains dans un certain périmètre.

Le procès-verbal de la séance du 30 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS :

59/2022 – Restaurant scolaire – Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi du 13 août 2004 a abrogé l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire.

Les prix du service de restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par les collectivités territoriales.

Le conseil municipal, lors de la séance en date du 26 juillet 2021, avait fixé les tarifs suivants pour l'année 2021-2022 :

- repas maternelle : 3,50 €
- repas élémentaire : 3,80 €
- repas adultes : 7,60 €
- repas ASSOLI : 3,70 €

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2022-2023, à compter du lundi 22 août 2022, tels que suit :

- repas maternelle : 3,60 €
- repas élémentaire : 3,90 €
- repas adultes : 7,80 €
- repas ASSOLI : 3,80 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R.531-52 et R.531-53 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2022-2023, à compter du lundi 22 août 2022, tels que suit :
 - o repas maternelle : 3,60 €
 - o repas élémentaire : 3,90 €
 - o repas adultes : 7,80 €
 - o repas ASSOLI : 3,80 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

60/2022 – Organisation du concours de peinture 2022 – Adoption du règlement – Fixation du tarif

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser la 22^{ème} édition du concours de peinture « Peindre Beauvoir sur Mer » sur le thème « la faune et la flore du Marais », le lundi 15 août 2022 à Beauvoir sur Mer en partenariat avec les entreprises, les artisans et l'office de tourisme de Challans Gois Communauté à Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire rappelle que ce concours est ouvert aux peintres amateurs.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des inscriptions à 5 € par adulte et d'instaurer la gratuité des inscriptions pour les mineurs.

Monsieur le Maire propose que le montant des inscriptions soit reversé au Centre Communal d'Action Sociale de Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire propose d'adopter le règlement du concours de peinture.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'organiser la 22^{ème} édition du concours de peinture « Peindre Beauvoir sur Mer » sur le thème « la faune et la flore du Marais », le lundi 15 août 2022
- Décide d'adopter le règlement du concours de peinture
- Décide de fixer le tarif des inscriptions à 5 € par adulte et d'instaurer la gratuité des inscriptions pour les mineurs
- Précise que le montant des inscriptions sera reversé au Centre Communal d'Action Sociale de Beauvoir sur Mer
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

61/2022 – Organisation du concours de photographies 2022 – Adoption du règlement – Fixation du tarif

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser la 1^{ère} édition du concours de photographies sur le thème « la faune et la flore du Marais », du lundi 1^{er} août au lundi 15 août 2022 à Beauvoir sur Mer en partenariat avec les entreprises, les artisans et l'office de tourisme de Challans Gois Communauté à Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire rappelle que ce concours est ouvert aux photographes amateurs.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des inscriptions à 5 € par adulte et d'instaurer la gratuité des inscriptions pour les mineurs.

Monsieur le Maire propose que le montant des inscriptions soit reversé au Centre Communal d'Action Sociale de Beauvoir sur Mer.

Monsieur le Maire propose d'adopter le règlement du concours photos.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'organiser la 1^{ère} édition du concours de photographies sur le thème « la faune et la flore du Marais », du lundi 1^{er} août au lundi 15 août 2022
- Décide d'adopter le règlement du concours photos
- Décide de fixer le tarif des inscriptions à 5 € par adulte et d'instaurer la gratuité des inscriptions pour les mineurs
- Précise que le montant des inscriptions sera reversé au Centre Communal d'Action Sociale de Beauvoir sur Mer.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

62/2022 – Opération régionale « 1 naissance, 1 arbre » - Demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée du lancement de l'opération régionale «Une naissance, un arbre». La Région veut créer aujourd'hui un nouveau modèle de croissance verte, économiquement porteur et respectueux de l'environnement.

Ainsi, elle propose d'aider au financement d'arbres dont chaque nouveau-né des Pays de la Loire pourra devenir le parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance (environ 40 000 naissances comptabilisées par an en Pays de la Loire).

L'arbre est au cœur du paysage ligérien avec 11 % du territoire en forêts et 160 000 km de haies constituant le bocage.

Au titre de cette opération, la Région apporte un financement aux collectivités volontaires, couvrant notamment les dépenses liées à l'achat de plants, à la préparation du sol, au paillage et ce à hauteur de 15,00 € par arbre.

Les critères d'appréciation du projet doivent porter sur les points suivants :

- S'inscrire dans une démarche qualitative et cohérente répondant aux enjeux de préservation de la biodiversité et de la trame arborée du territoire (haies, bosquets, systèmes agroforestiers, vergers) ;
- La plantation d'essences locales non ornementales présentes sur le territoire, en privilégiant les plants labellisés « végétal local » ;
- La protection des plantations par du paillage biodégradable ou naturel ;
- La mise en place d'une pédagogie de sensibilisation du grand public (événement participatif avec la population, écoles, familles concernées...);
- La mobilisation des professionnels du végétal ;
- L'engagement de la commune à entretenir durablement les arbres inclus dans le projet.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à cette opération régionale par une action de plantation d'arbres sur divers espaces à commencer par la sente douce du Chemin de Ste Catherine.

En cas d'acceptation par le conseil municipal, une convention-cadre régionale pluriannuelle sera signée avec la commune afin de formaliser sa mise en œuvre.

L'attribution des aides se fera sous réserve du vote des crédits annuels de la Région.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer à l'opération régionale « une naissance, un arbre » par une action de plantation d'arbres sur divers espaces à commencer par la sente douce du Chemin de Ste Catherine, et en accepte le règlement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière forfaitaire régionale
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre correspondante avec la Région des Pays de la Loire
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

63/2022 – Tableau des effectifs - Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le tableau des effectifs. Pour faire suite à la mutation d'un agent de restauration scolaire dans une autre collectivité, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 12/35^{ème}.

Par ailleurs, pour faire suite à la prolongation de la disponibilité d'un agent de restauration scolaire, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique à 21/35^{ème}.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 12/35^{ème}
- Décide de créer un emploi d'adjoint technique à 21/35^{ème}

Le tableau des effectifs est donc établi comme suit :

Temps complets

1 Directeur Général des Services
1 attaché
1 Rédacteur
3 adjoints administratifs Principaux 1^{ère} classe
2 adjoints administratif Principal 2^{ème} classe
2 adjoints administratifs
2 brigadiers chef principal
1 technicien territorial
1 technicien principal 2^{ème} classe
1 technicien principal 1^{ère} classe
4 agents de maîtrise
1 agent de maîtrise principal
4 agents de maîtrise principaux
1 adjoint technique principal 1^{ère} classe
4 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
7 adjoints techniques Principaux 2^{ème} classe
8 adjoints techniques
1 éducateur APS Principal 1^{ère} classe
1 brigadier-chef principal
1 adjoint administratif
1 adjoint administratif
1 rédacteur principal 1^{ère} classe
3 agents de Maîtrise
1 adjoint technique Principal 2^{ème} classe
1 adjoint administratif Principal 1^{ère} classe

Temps non complet

1 adjoint technique principal 1^{ère} classe 22/35^{ème}
1 adjoint technique Principal 2^{ème} classe 20/35^{ème}
1 adjoint technique Principal 2^{ème} classe 33/35^{ème}
1 adjoint technique Principal 2^{ème} classe 22/35^{ème}
1 adjoint technique Principal 2^{ème} classe 18h30/35^{ème}
1 adjoint technique Principal 2^{ème} classe 20/35^{ème}
1 adjoint technique Principal 2^{ème} classe 30/35^{ème}
1 adjoint technique principal 2^{ème} classe 5/35^{ème}
1 adjoint technique 28/35^{ème}
1 adjoint technique 22/35^{ème}
1 adjoint technique 24/35^{ème}
1 adjoint technique 29/35^{ème}
1 adjoint technique 4h30/35^{ème}
1 adjoint technique 5h/35^{ème}
1 adjoint technique 20/35^{ème}
1 adjoint technique 14/35^{ème}
1 adjoint technique 33/35^{ème}
1 agent de Maîtrise 30/35^{ème}
1 agent de Maîtrise 20/35^{ème}
1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe 28/35^{ème}

Emplois CDD

1 adjoint technique 21/35^{ème} pour 4 mois
1 adjoint technique 3h/35^{ème} pour 2 mois

1 adjoint technique 15/35^{ème} pour 1 an
 1 adjoint technique 11/35^{ème} pour 1 an
 8 adjoints techniques 35/35^{ème} pour 1 mois
1 adjoint technique principal 2^{ème} classe à 12/35^{ème}
1 adjoint technique à 21/35^{ème}

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par le Maire prises en vertu des délégations confiées par le Conseil Municipal :

DATE	N°	OBJET
24/05/2022	73	Décision de non préemption 68 rue des Sables
24/05/2022	74	Décision de non préemption 4 chemin du Puits de Riez
24/05/2022	75	Décision de non préemption 2 rue Saint Nicolas
24/05/2022	76	Décision de non préemption 59 ter rue du Cornoir
24/05/2022	77	Décision de non préemption 15 impasse du Château
24/05/2022	78	Décision de non préemption 69 route des Sables
24/05/2022	79	Décision de non préemption Le Fief du Puits de Riez
24/05/2022	80	Décision de non préemption 18 rue Saint nicolas
25/05/2022	81	Avenant n°1 FRADIN marché 05-2022 de rénovation des sanitaires de l'Ardoise Verte Lot 7
08/07/2022	82	Décision de non préemption 18 rue Saint Nicolas
08/07/2022	83	Décision de non préemption Le Fief du Puits de Riez
08/07/2022	84	Décision de non préemption Les Arsais
08/07/2022	85	Décision de non préemption 10 rue des Halles
08/07/2022	86	Décision de non préemption 32 chemin des Etangs
08/07/2022	87	Décision de non préemption 27 bis chemin du Puits de Riez
21/06/2022	88	Marché de travaux pour l'extension et la rénovation des sanitaires de la salle de l'Ardoise Verte Lot n°8 - Avenant n°1
22/06/2022	89	Marché de travaux de réhabilitation partielle de la résidence Billon en vue de la création de logements et de cabinets de consultations médicales - Lot n°3 - Avenant n°1

Lecture des remerciements :

- de la part de la famille LAGARDERE suite au décès de Patrick LAGARDERE
- de la part de la famille BLANCHARD suite au décès de Cathy BLANCHARD
- de la part de la famille PREVOT suite au décès de Nicole PREVOT

- de la part de la famille LEROY suite au décès de Marcel LEROY
- de la part Yan BALAT, Maire de Noirmoutier suite au décès de la 1^{ère} adjointe Sophie CHARTIER
- de la part l'Association Beauvoir Judo Club pour l'attribution d'une subvention.
- de la part l'Association ADMR pour l'attribution d'une subvention
- de la part l'Association Océane Twirling pour l'attribution d'une subvention

Concert de l'été et Fête des Halles

M. le Maire et Michel SANCHEZ font passer des feuilles de présence des élus pour les concerts de l'été et la Fête des Halles.

Situation sanitaire / COVID 19

M. le Maire rappelle la hausse de contamination de COVID 19 et la recommandation préfectorale à la vigilance et application des gestes barrières.

Remettre des panneaux de recommandation dans les salles.

Lotissement Les Petites Ardoises

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement Du Lotissement Les Petites Ardoises sont arrêtés pour l'été. Les réseaux sont passés. La date de livraison des travaux n'est pas encore connue.

Piscine Challans Gois Communauté

M. le Maire informe que le NOVA multiplex de Challans ouvrira le 17 juillet. Ce centre aquatique sera géré par Prestalys.

Travaux école du Gois

M. le Maire informe que le cabinet est trouvé pour l'étude sur la rénovation énergétique du groupe scolaire et du restaurant scolaire.

Collecte des ordures ménagères

M. le Maire informe que les tarifs de la redevance incitative ont été votés par Challans Gois Communauté.

M. le Maire voudrait une réunion publique à la rentrée.

Sandrine POUTHÉ considère que la redevance incitative n'est pas une bonne idée, elle craint les décharges sauvages.

M. le Maire et Pascal RETUREAU précise que la redevance incitative est applicable dans beaucoup de territoire du Département, sans souci particulier.

M. le Maire donne les tarifs votés. L'accès aux tambours (Point d'Apport Volontaire) se fait avec la carte déchetterie. Un nombre d'ouverture de tambour est inclus dans la part fixe.

Restriction d'eau

M. le Maire informe que des restrictions d'eau sont en cours sur le territoire.

Manifestation d'été

M. le Maire rappelle toutes les manifestations d'été :

- 14 juillet - feu d'artifices salle omnisports
- 15 août – Anciennes Halles
- Concerts de l'été (4 concerts juillet et août) à l'Eglise Saint Philbert
- Concert du 31 juillet à la Salle Polyvalente
- Fête des Halles le 17 septembre 2022 pour les 10 ans des Halles

Prochain conseil municipal

M. le Maire donne la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le 5 septembre 2022

Conseil des Sages

Bertrand GRONDIN annonce la prochaine réunion du Conseil des Sages le 23 juillet 2022 à 17H30.

M. le Maire précise que le Conseil des Sages a été scindé en 4 groupes de travail.

Accueil renforts saisonniers

M. le Maire informe de l'accueil des renforts saisonniers de gendarmes et de pompiers le lundi 18 juillet 2022.

Square chevet de l'église

Pauline PINEAU fait remonter une demande concernant la création d'un square derrière le chevet de l'église.
M. le Maire répond que c'est prévu dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg.
M. le Maire précise que des sondages archéologiques sont prévus en octobre sur l'emprise des travaux.

Fauchage accotements

André BURGAUD demande les dates de fauche des accotements.
M. le Maire répond que c'est prévu au 15 juillet 2022.
Possible d'avancer car 15 jours d'avance sur la saison et c'est dangereux pour la visibilité.

Programme voirie 2022

Stéphane DELAPRE demande le programme de voirie qui a été décidé.
M. le Maire répond qu'il s'agit du chemin des Mûres. M. le Maire n'a pas le détail de l'entretien des chemins, ce détail lui sera transmis.

Tickets de cantine

Sandrine POUTHÉ fait remonter que certains parents se retrouvent avec des tickets de cantine en trop en fin d'année. Comment faire pour qu'ils soient repris si non utilisés ?

Monsieur le Maire lève la séance à 21h

Le Maire
Jean-Yves BILLON



La Secrétaire de séance
Brigitte ANCELIN

